

Groupeur GPPH 2024

Guide de l'utilisateur

Copyright © 2023

Gesundheitsdirektion Kanton Zürich
Amt für Gesundheit
Stampfenbachstrasse 30
8090 Zürich
splg@gd.zh.ch

06.11.2023 09:50

Sommaire

En bref	4
Changements	5
Acquisition et installation	6
Où se procurer le logiciel ?	6
Installation	6
Support	6
Utilisation	8
Préparation des données	8
Lancement du groupeur GPPH	8
Paramètres	8
Résultats du groupement	9
Utilisation sous MacOS/Linux	9
Sources d'erreurs	10
Formats de saisie	11
Aperçu des formats	11
Format conceptuel	11
Format SPLG-TEXT	14
Format SPLG-XML	14
Format SPLG-JSON	14
Format BFS-MS	15
Format SDEP	16
Format SwissDRG	16
SQL long	16
Fichiers de sortie	21
1_SPLG.txt	21
2_SPLG_Klinik.csv	21
3_MFZ_Klinik.csv	21
4_MFZ_Operateur.csv	22
5_GAF.csv	22
6_log.txt	23
7_OperateureNachweis.txt	23
Listes hospitalières	24
Introduction	24
Format supportés	24
Liste hospitalière au format JSON	24

Liste hospitalière au format texte	25
Canton de référence	26
Listes hospitalières multiples	26
Canton de domicile	26
Contrôle des prestations.....	27
Définitions	29
TYPE DE CAS.....	29
LACTRL.....	29
CODES D'ERREUR.....	30
Références.....	31
Définitions GPPH.....	31
Concept d'interfaces	31
Interface SDEP	31
Interface SwissDRG.....	31
Classifications CHOP/CIM	31

En bref

Dans le cadre de la planification hospitalière 2012, la Gesundheitsdirektion des Kanton Zürich, Amt für Gesundheit (AfG) a élaboré, avec le concours de plus de 100 experts, un concept de groupes de prestations incluant quelque 125 groupes de prestations pour la planification hospitalière (GPPH) et des exigences spécifiques aux groupes de prestations pour les soins aigus. La Conférence des directeurs de la santé (CDS) a recommandé aux cantons l'adoption des GPPH et ceux-ci sont désormais utilisés dans de nombreux cantons. Avec la planification hospitalière 2023 le concept de groupes de prestations a été étendu aux secteurs de la réadaptation et de la psychiatrie.

Chaque GPPH est défini de façon univoque par des codes de diagnostic et de traitement. De plus, des exigences concernant les spécialistes, les services d'urgence, etc. sont fixées pour chaque GPPH. La documentation actuelle à ce sujet est consultable à la rubrique [Définitions GPPH et exigences](#). Les versions françaises des documents sont disponibles sur le site de la CDS : www.gdk-cds.ch.

Les GPPH sont mis à jour chaque année. Cela signifie que de nouvelles versions des systèmes de classification (CHOP et CIM) y sont intégrées et que le contenu des GPPH évolue.

Les GPPH sont déterminés à l'aide du logiciel de groupage GPPH. Celui-ci est développé et fourni par la Direction de la santé du canton de Zurich. Chaque année, parallèlement à la nouvelle définition GPPH, une nouvelle version du groupeur GPPH est également publiée.

Le groupeur GPPH peut lire les données de la statistique médicale dans une multitude de formats. En fonction des traitements et des diagnostics, ainsi que de certaines variables additionnelles, chaque cas est classé dans un GPPH donné. Le groupeur GPPH distribue également des points pour les nombres minimaux de cas aux hôpitaux et aux opérateurs et peut effectuer un contrôle des prestations.

Les hôpitaux zurichois figurant sur la liste peuvent acquérir gratuitement le groupeur GPPH auprès de l'AfG. Les autres hôpitaux peuvent acheter le groupeur GPPH par l'intermédiaire d'H+ ou bien aussi l'acquérir par le truchement des autorités cantonales dont ils dépendent. Les cantons ont la possibilité d'acquérir le groupeur GPPH auprès de la CDS.

Changements

La liste suivante contient tous les changements effectués entre la version 2023 et la version 2024:

- Prise en compte de la version 1.3 du format XML de SpiGes.
- Les mouvements des patients dans les données des cas ont été complétés. Ces derniers sont contenus dans le format SpiGes et ont été ajoutés aux formats SPLG-TEXT, SPLG-JSON et SPLG-XML.
- Les listes hospitalières peuvent être identifiées en utilisant le BURNr du site comme unique caractéristique. Ceci est valable avec SpiGes pour les données de 2024.
- Le statut des nouveau-nés a été modifié et ajusté à la logique de SwissDRG (jusqu'à 28 jours après la naissance). Cette modification s'applique rétroactivement aux années précédentes. Il est possible que le groupage de quelques cas des années précédentes soit modifié.
- Le nom du champ hkst est faux, il figure maintenant dans la documentation sous hktr. Du point de vue technique, c'est toujours le hktr qui a été utilisé.

La liste suivante contient tous les changements effectués entre la version 2022 et la version 2023:

- Un grouper GPPH est mis à disposition pour chacun des secteurs de soins (somatique aigüe, psychiatrie et réadaptation).
- Le format du document GAF pour la somatique aigüe contient maintenant un nouveau champ; de nouvelle version ont été réalisées pour la réadaptation et la psychiatrie avec des champs spécifiques.
- De nouveaux champs pour la saisie du site, du payeur, de la sortie, PCG, RCG, ECWT ont été ajoutés.
- Les anciens formats de saisie (SPLG.APP, SQL quer) ont été supprimés.
- Une option pour la saisie du site d'une institution a été ajoutée, ce qui permet l'identification des sites qui ont le même N° BUR et le même NPA.

La liste suivante détaille les modifications entre la version 10 et la version 2022 :

- La version du grouper a été modifiée, de sorte qu'elle soit identique à celle de l'année des données.
- Nouvelle colonne «QUER» dans 1_SPLG.txt. Celle-ci contient tous les groupes transversaux, qui ont été attribués à un cas. Cela n'est pour l'instant valable que pour la réadaptation.
- Le format SQL lang a été complété dans la première colonne «id». Ceci permet une identification globale univoque de chaque cas. Cet ID est typiquement attribué automatiquement lorsque les cas sont introduits dans une banque de données. Attention: il ne s'agit PAS du N° du cas. Malheureusement il n'existe pas de n° de cas univoque dans toutes la Suisse, même en combinaison avec le N°BUR et le NPA du site. Raison pour laquelle cet ID technique et univoque a été introduit.
- Transformation du format pour le codage des opérateurs selon le nombre de cas minimaux (MFZO) basé sur les variables SDEP, c-à-d au lieu du « Rolle » on a «Funktion» et «Zulassung».

Acquisition et installation

Où se procurer le logiciel ?

Le groupeur GPPH peut être téléchargé depuis le site web de la Direction de la santé du canton de Zurich.

[Pour en savoir plus](#)

Une licence est nécessaire pour exploiter le groupeur GPPH. Le formulaire de commande et le contrat de licence doivent être renvoyés signés. La Direction de la santé du canton de Zurich envoie alors un fichier de licence qui doit être stocké dans le groupeur GPPH.

Pour les hôpitaux zurichoïses figurant sur la liste, le groupeur GPPH est gratuit. Pour les autres cantons et hôpitaux, la Direction de la santé du canton de Zurich facture un droit pour la licence. Ce droit est exigible pour une version donnée du groupeur GPPH. Une nouvelle licence est nécessaire pour chaque nouvelle version annuelle principale.

Si des erreurs sont constatées dans le groupeur GPPH, la Direction de la santé du canton de Zurich peut publier des versions actualisées sur son site internet. Ces mises à jour peuvent être téléchargées gratuitement et ne nécessitent pas de nouveau fichier de licence.

Les autres cantons peuvent commander le groupeur GPPH auprès de la CDS:

[Plus d'informations auprès de la GDK-CDS](#)

Les hôpitaux ne figurant pas sur la liste des hôpitaux zurichoïses peuvent acquérir le groupeur GPPH auprès des autorités cantonales dont ils relèvent ou auprès de H+:

[Plus d'informations auprès de H+](#)

Installation

Le groupeur GPPH est fourni sous forme de fichier ZIP. Décompressez le fichier ZIP et placez le contenu à l'endroit de votre choix (par ex. documents, bureau). L'environnement d'exécution Java requis est fourni pour Windows. Les institutions qui bloquent le fonctionnement du programme livré sur un environnement Java peuvent prendre contact avec le service d'assistance qui lui fournira une alternative splg@gd.zh.ch.

Les utilisateurs de MacOS et Linux doivent installer Java séparément.

Le fichier de licence reçu séparément doit être copié dans le sous-répertoire «4_lib».

Le groupeur GPPH est maintenant prêt à démarrer.

Support

Si vous avez des questions ou des problèmes avec le groupeur GPPH, veuillez d'abord consulter la section «Sources d'erreur» à la page 10.

Si cela ne vous aide pas, adressez-vous en premier lieu à l'organisme où vous avez acheté le groupeur GPPH (autorités cantonales, H+, CDS).

En dernière instance, vous pouvez également vous adresser à la Direction de la santé du canton de Zurich. Envoyez un e-mail à ce sujet à splg@gd.zh.ch, en décrivant la question ou le problème que vous rencontrez avec le groupeur GPPH et joignez d'autres documents utiles.

Le fichier journal du groupeur GPPH peut en particulier s'avérer très utile (dans le répertoire de sortie «6_log.txt»). Ce fichier ne contient aucune information personnelle sur les patients et peut tout à fait être envoyé par e-mail.

Pour des raisons de protection des données, veuillez ne pas envoyer de données authentiques. Si nous en avons besoin pour résoudre le problème, nous vous prions de nous les envoyer par internet en utilisant un logiciel de transfert sécurisé (cryptage).

Merci de comprendre que la Direction de la santé du canton de Zurich ne peut fournir son support que dans le cadre de ses capacités en personnel.

Si vous avez des commentaires sur le groupeur GPPH ou des idées pour son évolution, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: splq@gd.zh.ch.

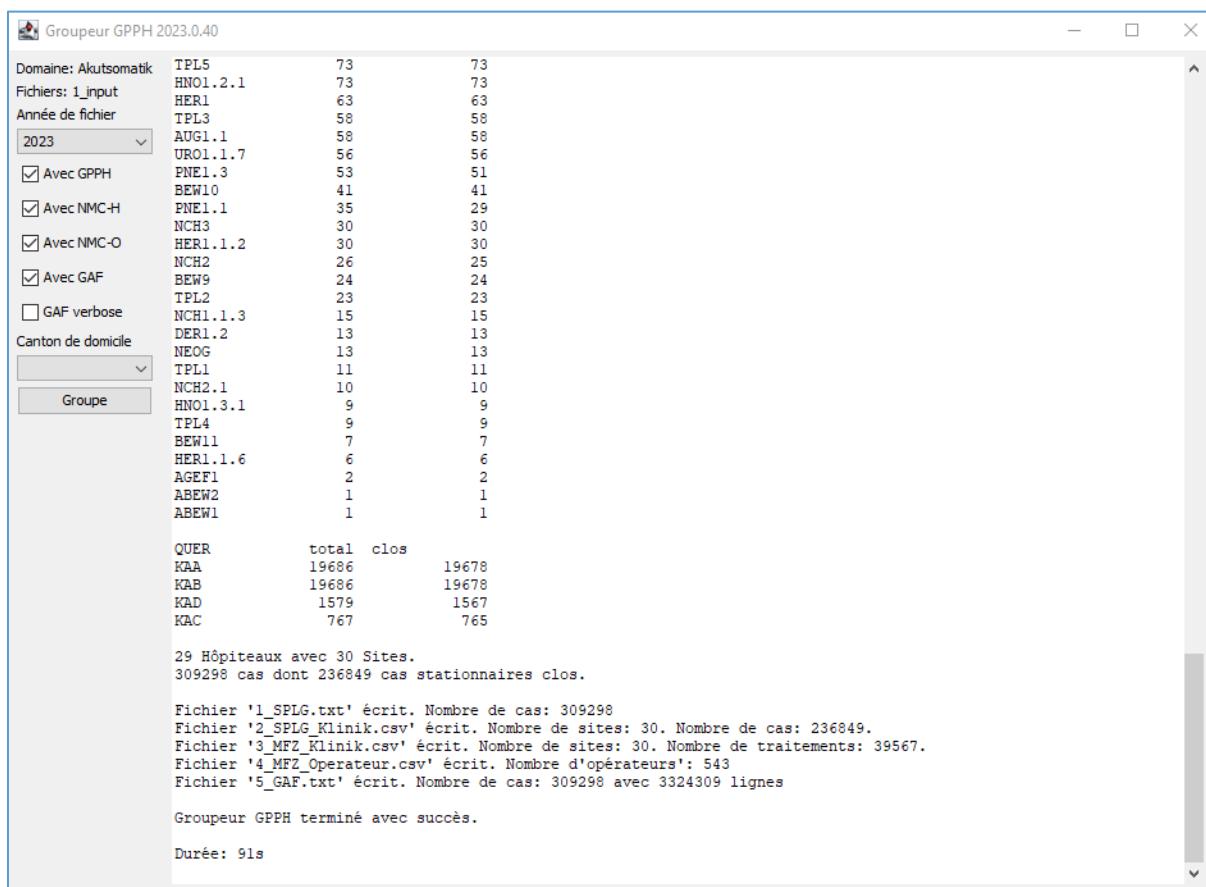
Utilisation

Préparation des données

Les fichiers à grouper doivent être placés dans le répertoire «1_input». Merci de vous reporter au chapitre «Formats de saisie» à la page 11 pour plus d'informations sur les formats de fichier d'entrée pris en charge.

Lancement du groupeur GPPH

Le groupeur GPPH est lancé via le fichier start_grouper.bat. La fenêtre suivante s'ouvre alors:



Dans la partie gauche de la fenêtre, vous pouvez voir et modifier les paramètres. Si tout est correctement configuré, le processus de groupement est lancé en cliquant sur le bouton «grouper». Dans la partie droite de la fenêtre, vous verrez s'afficher des informations sur la progression (dès que vous groupez).

Paramètres

Avec «année des données» vous pouvez spécifier avec quelle version GPPH vous souhaitez grouper. Dans la grande majorité des cas, vous choisirez la version correspondant à l'année des données. Autrement dit, s'il s'agit de données de 2024, sélectionnez «2024».

Pour l'année 2024 deux définitions sont disponibles pour la somatique aiguë:

«2024» représente la définition valable à Zurich correspondant à la planification hospitalière 2023 du canton de Zurich.

«2024_legacy» est une actualisation de la définition «2022», la dernière version correspondant à la planification hospitalière zurichoise 2012. Cette définition est valable das

les cantons qui n'ont pas encore adopté la nouvelle systématique GPPH selon la planification hospitalière zurichoise 2023.

Il en est de même pour 2023, deux définitions sont disponibles.

Si «avec SPLG» est coché, le fichier 2_SPLG_Klinik.csv est créé.

Si «avec MFZS» est coché, le fichier 3_MFZ_Klinik.csv est créé.

Si «avec MFZO» est coché, le fichier 4_MFZ_Operateur.csv est créé.

Si «avec GAF» est coché, le fichier 5_GAF.csv est créé.

Si «GAF élargi» est coché, une version plus détaillée du fichier 5_GAF.csv est créée (à condition que «avec GAF» soit coché).

Pour le «canton de domicile», vous pouvez dans tous les cas écraser le canton de domicile utilisé. Cela n'est important que pour le contrôle des prestations.

Résultats du groupement

Une fois le processus de groupement terminé avec succès, vous trouverez les fichiers de sortie créés dans le répertoire «2_output». Vous trouverez des informations sur la structure et le contenu des fichiers de sortie au chapitre «Fichiers de sortie» à la page 21 sqq.

Dans la partie droite de la fenêtre, vous pouvez voir des informations détaillées sur le processus de groupement et les problèmes ayant pu survenir.

Utilisation sous MacOS/Linux

Le groupeur GPPH étant écrit dans le langage de programmation Java, il peut être utilisé non seulement sous Microsoft Windows, mais aussi avec les systèmes d'exploitation MacOS et Linux. Dans ce cas, installez Java pour votre système d'exploitation (version 8 au moins) et utilisez le fichier «splg_grouper_start.command» pour exécuter le groupeur.

Sources d'erreurs

Si le groupeur GPPH ne fonctionne pas comme vous le souhaitez, veuillez passer en revue les considérations suivantes.

- Si le groupeur ne peut pas du tout démarrer: vérifiez si vous l'avez correctement installé en suivant les instructions.
- Dans certaines organisations l'utilisation de l'environnement Java livré avec le groupeur est bloqué pour des raisons de sécurité. Si c'est le cas, vous avez la possibilité de document Start, de sorte à ce que le système puisse accéder à l'environnement Java. En cas de doute concernant la procédure à suivre, contactez-nous au splg@gd.zh.ch.
- Si le groupeur signale qu'aucune licence n'existe: vérifiez si le fichier de licence est stocké à l'emplacement correct (répertoire «4_lib»). Assurez-vous que le fichier de licence correspond à la version du groupeur.
- Si les données ne sont pas groupées: assurez-vous qu'elles sont stockées dans le fichier «1_input» dans le bon format.
- Si les cas ne sont pas groupés correctement: assurez-vous d'avoir sélectionné la bonne année des données. Cela active la définition GPPH appropriée pour les codes CHOP et CIM codés.

Si des erreurs sont affichées dans l'affichage de l'avancement ou dans le fichier journal:

- Si certains cas ne peuvent pas être lus correctement, vérifiez si le fichier d'entrée est au bon format.
- Si les ID des cas sont en double, veuillez vérifier que vos données n'encodent chaque cas qu'une seule fois.
- Si une autre erreur technique survient, merci de nous contacter à l'adresse suivante splg@gd.zh.ch et de nous envoyer également le fichier journal. Nous vous contacterons si nous avons besoin de vos données pour analyser le problème. Merci de ne pas envoyer de données sans y avoir été invité (protection des données!)

Formats de saisie

Aperçu des formats

Le groupeur GPPH comprend un grand nombre de formats de fichiers. Certains sont des formats externes définis par d'autres organismes, tandis que d'autres sont des formats spécifiquement définis pour le groupeur GPPH.

Il est vraisemblable que le format XML SpiGes de l'OFS soit l'élément le plus important pour la majorité des utilisateurs en 2024. Les années précédentes, les formats les plus utilisés étaient le MS de l'OFS ainsi que le format SDEP, basé sur celui de l'OFS. Il est aussi possible de grouper avec le format SwissDRG.

Un format défini spécialement pour le groupeur GPPH est disponible en trois variantes: SPLG-TEXT, SPLG-XML et SPLG-JSON. Ces variantes sont surtout intéressantes pour l'intégration technique ou dans le cas où les données ne sont pas déjà disponibles dans l'un des autres formats.

Format conceptuel

Le format conceptuel constitue la base du contenu de tous les autres formats. Il définit la structure conceptuelle et les champs qui y sont contenus. Les formats SPLG-TEXT, SPLG-XML et SPLG-JSON sont ceux qui représentent en particulier des implémentations directes et complètes du format conceptuel.

Les données sont structurées de façon hiérarchique: un fichier est constitué d'une liste de cas. Chaque cas comprend a) des données générales, b) des diagnostics et c) des traitements, sachant qu'il est possible de définir deux opérateurs pour chaque traitement.

Données des cas
 Données générales
 Diagnostics 0-n
 Traitements 0-n
 Opérateurs 0-2
 Mouvements 0-n

Il existe quatre catégories de variables:

- Grouper utilisée pour le groupement
- Controlling utilisée pour le contrôle des prestations
- Output utilisée uniquement pour la sortie dans le GAF
- Fallid identifie le cas
- Zusatz pas utilisée pour le groupement, utilisée pour la sortie

Les variables de la catégorie groupeur sont nécessaires pour déterminer le GGPH et le NMC de l'hôpital et des opérateurs. En cas de contrôle des prestations, les variables de la catégorie Controlling sont également requises. Les variables de la catégorie Output ne sont pas du tout utilisées par le groupeur, mais sont éditées dans le fichier GAF. Ces variables sont généralement utilisées en rapport avec le contrôle des prestations afin de faciliter l'évaluation des infractions.

Si la variable SpiGes est indiquée, la valeur est définie comme dans l'ensemble de données SpiGes ou peut en être déduite. Si aucune variable n'est spécifiée, le contenu est expliqué dans la description.

Les variables de la catégorie « Zusatz » et Output ne sont pas vérifiées par le groupeur !

Données générales

Nom	Variable SpiGes	Catégorie	Description
fallid	fall_id	Fallid	Identifie le cas
agey	alter	Grouper	Âge à l'admission (années)
aged	alter_U1	Grouper	Âge à l'admission, en jours (si agey=0)
ssw	gestationsalter2	Grouper	Âge gestationnel en semaines/jours (WWT)
ggw	geburtsgewicht	Grouper	Poids de naissance en grammes
dmb	beatmung	Grouper	Durée de la respiration artificielle en minutes
freiwilligkeit	SDEP ZP C34	Grouper	Uniquement Psy: Freiwilligkeit des Aufenthalts (1=freiwilliger Eintritt, 2=FU, ärztliche Einweisung, 3=FU, Einweisung durch KESB, 4=Massnahmen- und Strafvollzug, 5=Haft mit Behandlung, 6=Eltern einverstanden, Kind nicht)
austritt	austrittsdatum	Grouper	Date de sortie
burnr	burnr_episode	Controlling	Numéro BUR de l'établissement
plz		Controlling	Code postal du site de l'établissement
standort		Controlling	Numéro du site selon la statistique hospitalière
wohnkanton	wohnkanton	Controlling	Canton de domicile du patient (sigle à deux lettres)
statistikfall	abc_fall	Controlling	Type de cas statistique (A, B ou C)
behandlungsart		Controlling	Type de prise en charge (1=ambulatoire, 3=stationnaire, 9=inconnue)
tarifsystem	tarif	Controlling	Tarif pour la facturation (1=SwissDRG, 3=ST Reha, 5=TARPSY)
falltyp		Controlling	Comme alternative au cas statistique, au type de prise en charge et au système tarifaire, la combinaison de ces éléments peut être utilisée comme une variable unique dans le format cas statistique:type de prise en charge:système tarifaire. Ex.: 'A:3:1'
zusatz		Zusatz	Texte additif
standortkanton		Zusatz	Canton de domicile de l'établissement
erhebungsjahr		Zusatz	Année
sn		Output	Nom de l'hôpital
skz		Output	Abréviation de l'hôpital
ed	eintrittsdatum	Output	Date d'admission
ave	eintritt_aufenthalt	Output	Lieu de résidence avant l'admission
ea	eintrittsart	Output	Type d'admission
ei	einw_instanz	Output	Établissement ayant adressé le patient
weg	grund_wiedereintritt	Output	La raison principal pour la ré-hospitalisation selon les mouvements du patient dans le set de données SpiGes.

ad		Output	Pour les re-transferts c'est RV (Rückverlegung), pour les réhospitalisation WE (Wiedereintritt), sinon UN.
ana	austritt_aufenthalt	Output	Durée de l'hospitalisation en jours
ana		Output	Séjour après la sortie
drg		Output	Code DRG du groupeur SwissDRG
pcg		Output	Code PCG Code du groupeur TARPSY
rcg		Output	Code RCG du groupeur STReha
cw		Output	Cost-weight du groupeur SwissDRG
mdc		Output	Abréviation CMD du groupeur SwissDRG
pccl		Output	PCCL du groupeur SwissDRG
ecwt		Output	ECWT du groupeur TARPSY
mk		Output	Chez les nouveau-nés: Fallid de la mère
gew	aufnahmegewicht	Output	Enfants jusqu'à 12 mois: poids à l'admission en grammes
hktr	grundversicherung	Output	OFSP- objets de coûts principaux

Diagnostics

<i>Nom</i>	<i>Variable SpiGes</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
rang	diagnose_id	Grouper	Rang du diagnostic 0-99. Le diagnostic principal occupe le rang 0.
code	diagnose_code	Grouper	Code CIM-10-GM du diagnostic. Sans points.
seitigkeit	seitigkeit	Grouper	Latéralité du diagnostic
zusatz		Grouper	Uniquement pour le diagnostic principal, pas dans SpiGes: Code CIM-10-GM du complément au diagnostic principal

Traitements

<i>Nom</i>	<i>Variable SpiGes</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
rang	behandlung_id	Grouper	Rang du traitement 0-99. Le traitement principal occupe le rang 0.
code	behandlung_chop	Grouper	Code CHOP du traitement. Sans points et sans le faire précéder de la lettre Z.
seitigkeit	behandlung_seitigkeit	Grouper	Latéralité du traitement
beginn	behandlung_beginn	Grouper	Début du traitement, YYYYMMDDHH pour le traitement principal, YYYYMMDD pour les traitements secondaires.
ambext	behandlung_auswaerts	Grouper	Traitement ambulatoire externe

Opérateurs

<i>Nom</i>	<i>Variable SpiGes</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
gln	op_gln	(Grouper)	GLN de l'opérateur
funktion	op_rolle	(Grouper)	1 Opérateur principal 2 2 ^e opérateur
zulassung	op_liste	(Grouper)	0 pas sur la liste de la DS 1 sur la liste de la DS

Ces informations ne sont nécessaires que pour déterminer les nombres minimaux de cas pour les opérateurs.

Mouvements

Nom	Variable SpiGes	Catégorie	Description
beginn	episode_beginn	(Controlling)	Date du début du mouvement
ende	episode_ende	(Controlling)	Date de la fin du mouvement
art	episode_art	(Controlling)	Type de mouvement
burnr	burnr_episode	(Controlling)	BURNr du mouvement

Format SPLG-TEXT

Le format SPLG-TEXT est une implémentation simple du format conceptuel. Il se compose de trois ou quatre lignes par cas.

La première ligne se compose du texte «SPLG-INPUT» et définit le format.

La deuxième ligne contient les données générales sous la forme d'une liste d'entrées de type <nom=valeur> séparées par des points-virgules. Les valeurs qui n'existent pas peuvent être omises.

La troisième ligne débute par «ICD» suivi des diagnostics séparés par des points-virgules. Une éventuelle latéralité est ajoutée au code CIM, séparée par deux points.

La quatrième ligne commence par «CHOP» suivi des traitements y compris, le cas échéant, les opérateurs. Les différents traitements sont séparés par des points-virgules. Chaque traitement est composé de plusieurs champs séparés par des deux-points. Les champs sont: code, latéralité, traitement ambulatoire externe, début. Les informations concernant les opérateurs sont jointes au traitement au format [[gln:rolle]] ou [[gln1:rolle1],[gln2:rolle2]].

Si plusieurs cas sont définis, seul le premier doit comporter la ligne avec le texte «SPLG-INPUT». Les cas suivants se composent alors chacun de trois lignes avec des données générales, des diagnostics et des traitements.

Exemple:

```
SPLG-INPUT
burnr=12345678;plz=8000;wohnkanton=ZH;fallid=1234;falltyp=A:3:1;agey=62;aged=0
ICD C541;K660
CHOP 6861:::2018041915[[7601000000000:1:1],[7601000000001:2:1]];6541:0::20180419
BEWEGUNGEN 20180419:20180423:1:12345678
```

Format SPLG-XML

Le format SPLG-XML est une implémentation du format conceptuel en XML. Chaque cas est stocké sous la forme d'un élément <cas> dans l'élément racine <splg-xml> et contient de son côté les éléments <diagnostic>, <traitement>.

L'élément <cas> contient des attributs qui correspondent aux champs de même nom de la partie générale du format conceptuel. Les éléments <diagnostic>, <traitement> et <opérateur> contiennent également des attributs qui correspondent aux champs de même nom des parties correspondantes du format conceptuel.

Exemple:

```
<splg-xml>
  <fall burnr="12345678" plz="8000" wohnkanton="ZH" fallid="1234"
    falltyp="A:3:1" agey="62" aged="0">
```

```
<diagnose code="C541" zusatz="C99" rang="0"/>
<diagnose code="K660" rang="1"/>
<behandlung code="6861" beginn="2018041915" rang="0">
  <opérateur gln="7601000000000" funktion="1" zulassung="1"/>
  <opérateur gln="7601000000001" funktion="2" zulassung="1"/>
</behandlung>
<behandlung code="6541" beginn="20180419" ambext="3" rang="1"/>
<bewegung beginn="20180419" ende="20180423" art="1" burnr="12345678" />
</fall>
...
</splg-xml>
```

Format SPLG-JSON

Le format SPLG-JSON est une implémentation du format conceptuel dans JSON. Chaque cas est défini comme un objet JSON, les diagnostics, les traitements et le cas échéant les opérateurs étant des listes d'autres objets JSON. Les objets JSON des différents cas sont stockés sous forme de liste dans un objet JSON global sous le nom «splg-json». Les noms des divers champs sont les mêmes que dans le format conceptuel. Toutes les valeurs sont stockées sous forme de chaîne de caractères, à l'exception du rang pour les diagnostics et les traitements qui est stocké sous forme numérique. Le fichier JSON doit disposer de l'encodage UTF-8.

Exemple:

```
{ "splg-json":
  [
    {
      "burnr": "12345678",
      "plz": "8000",
      "wohnkanton": "ZH",
      "fallid": "1234",
      "falltyp": "A:3:1",
      "agey": "62",
      "aged": "0",
      "diagnosen": [
        { "code": "C541", "zusatz": "C99", "rang": 0 },
        { "code": "K660", "rang": 1 }
      ],
      "behandlungen": [
        { "code": "6861", "beginn": "2018041915", "rang": 0,
          "operateur": [ { "gln": "7601000000000", "funktion": "1", "zulassung": "1" },
            { "gln": "7601000000001", "funktion": "2", "zulassung": "1" } ] },
        { "code": "6541", "ambext": "3", "beginn": "20180419", "rang": 1 }
      ],
      "bewegungen": [
        { "beginn": "20180419", "ende": "20180424", "art": "1", "burnr": "12345678" }
      ]
    },
    ...
  ]
}
```

Format XML de SpiGes

Le format XML de SpiGes a été développé par l'Office fédéral de la statistique. Il est actuellement encore en développement. La version actuelle (Version 1.3) est prise en charge comme format de saisie par le grouper GPPH. Non seulement les documents SpiGes mais aussi les lds des SpiGes-Files sont lus et reconnus. Pour la définition du format et du contenu veuillez-vous référer à la documentation du projet SpiGes.

Format BFS-MS

Le format BFS-MS a été défini par l'Office fédéral de la statistique. Le document «Variables de la statistique médicale (concept d'interfaces)» définit le format et le contenu. Veuillez-vous reporter au chapitre «Concept d'interfaces» à la page 31.

Format SDEP

Le format SDEP a été défini par la Direction de la santé du canton de Zurich. Pour un cas donné, il existe des enregistrements (records) dans plusieurs fichiers. Les données médicales sont codées de la même façon que dans le format BFS-MS, ce qui signifie que le fichier BFS-MS peut être utilisé directement. Les données complémentaires spécifiques au canton sont stockées dans des records dits SDEP-ZH dans un fichier séparé. Les seules informations utiles pour le groupeur GPPH sont ici éventuellement celles concernant les opérateurs et en cas des données psychiatriques la variable "Freiwilligkeit". Les records dits SDEP-KTR sont collectés dans un troisième fichier et traitent des questions de coûts. Ils ne sont pas utiles pour le groupeur GPPH.

Le groupeur GPPH reconnaît automatiquement les types de fichier et lit d'abord les records SDEP-ZH pour recevoir les informations sur les opérateurs. Les données des cas sont ensuite lues à partir des données BFS-MS. Les données des opérateurs, si elles sont disponibles, sont ajoutées pour chaque cas. Les données des cas ainsi complétées sont finalement groupées par le groupeur GPPH.

Veuillez-vous reporter au paragraphe «Interface SDEP» à la page 31.

Format SwissDRG

Le format SwissDRG a été défini par SwissDRG AG en tant que format d'entrée pour le groupeur SwissDRG. Le document «SwissDRG-Grouperformat.pdf» définit le format et le contenu. Veuillez-vous reporter au paragraphe «Interface SwissDRG» à la page 31.

SQL long

Il est possible de transmettre un fichier avec une requête SQL au groupeur GPPH au lieu de données de cas dans un fichier texte. Outre la requête SQL dite «large», qui fournit toutes les données d'un cas en une ligne, on peut également utiliser une requête SQL dite «longue». Celle-ci répartit l'information en plusieurs lignes.

Le fichier avec la requête comporte systématiquement comme première ligne «-- SQL-SPLG-GROUPER».

Les informations de connexion à la banque de données sont contenues dans la deuxième ligne, en insérant «-- » au début (début commentaire SQL).

Les lignes restantes contiennent la requête SQL. Celle-ci doit fournir plusieurs lignes pour chaque cas. Ces lignes comportent des champs communs et toujours en dernier un champ texte contenant les «données détaillées» spécifiques. Ces données sont séparées par des points-virgules.

Les champs communs sont les suivants:

ID

Année de recueil

Canton du site

Numéro d'identification (BUR)

Code postal du site

Site

ID du cas
Canton de résidence
Cas statistique
Type de traitement
Système tarifaire
Type

Le type décrit le type des données détaillées et peut être:

- 0 Données de base
- 1 Diagnostics
- 2 Traitements
- 3 Opérateurs
- 4 Mouvements

Type 0, champs données de base:

ed
agey
geburtsdatum
dmb
ggw
ssw
mk
ea
ave
ana
ei
weg
gew
freiwilligkeit
hkst
drg
drg_cw
drg_mdc
drg_pccl
drg_los / ad
rcg
streha_ecw
streha_los / ad
pcg
tarpsy_ecw
tarpsy_ecwt
tarpsy_los / ad
zusatz

Type 1, champs diagnostics:

rang
code
seitigkeit

Type 2, champs traitement:

rang
code
seitigkeit
ambext
beginn

Type 3, champs opérateurs:

rang
gln
funktion
zulassung
rang_behandlung

Type 4, champs Mouvements:

beginn
ende
art
burnr

Nous recommandons la mise en place d'un tableau pour la banque de données qui reprend les informations directement dans ce format.

Si ce n'est pas possible, il est conseillé de construire les requêtes en utilisant la fonction Union et pour laquelle chaque requête de l'Union traite un type spécifique. La requête complète est ensuite classée pour tous les champs selon l'ordre suivant : erhebungsjahr, burnr, plz, standort, fallid, typ, daten.

Exemple:

```
-- SQL-SPLG-GROUPER
-- jdbc:sqlserver://<<server>>;databaseName=<<db>>;IntegratedSecurity=true

-- Basisdaten

select
  id, erhebungsjahr, standortkt, burnr, plz, standort, fallid, wohnkt,
  statistikfall, behandlungsart, tarifsysteem,
  '0' as typ,
  concat(
    eintritt, ';',
    alter, ';',
    geburtsdatum, ';',
    dmb, ';',
    ggw, ';',
    ssw, ';',
    mk, ';',
    ea, ';',
    ave, ';',
    ana, ';',
    ei, ';',
    weg, ';',
    gew, ';',
    freiwilligkeit, ';',
    hktr, ';',
    drg, ';',
    drg_mdc, ';',
    drg_cw, ';',
```

```

        drg_pccl, ';' ,
        drg_los, ';' ,
        rcg, ';' ,
        streha_ecw, ';' ,
        streha_los, ';' ,
        pcg, ';' ,
        tarpsy_ecw, ';' ,
        tarpsy_ecwt, ';' ,
        tarpsy_los, ';' ,
        zusatz
    ) as daten
from ...
where erhebungsjahr = 2024

union all

-- Diagnosen

select
    id, erhebungsjahr, standortkt, burnr, plz, standort, fallid, wohnkt,
    statistikfall, behandlungsart, tarifsysteem,
    '1' as typ,
    concat(rang, ';' ,
           code , ';' ,
           seitigkeit) as daten
from ...
where erhebungsjahr = 2024

union all

-- Behandlungen

select
    id, erhebungsjahr, standortkt, burnr, plz, standort, fallid, wohnkt,
    statistikfall, behandlungsart, tarifsysteem,
    '2' as typ,
    concat(rang, ';' ,
           code , ';' ,
           seitigkeit, ';' ,
           ambext, ';' ,
           beginn) as daten
from ...
where erhebungsjahr = 2024

union all

-- Operateure

select
    id, erhebungsjahr, standortkt, burnr, plz, standort, fallid, wohnkt,
    statistikfall, behandlungsart, tarifsysteem,
    '3' as typ,
    concat(rang, ';' ,
           gln, ';' ,
           funktion, ';' ,
           zulassung, ';' ,
           rang_behandlung) as daten
from ...
where erhebungsjahr = 2024

union all

```

```
-- Bewegungen

select
  id, erhebungsjahr, standortkt, burnr, plz, standort, fallid, wohnkt,
  statistikfall, behandlungsart, tarifsystem,
  '4' as typ,
  concat(beginn, ';',
          ende, ';',
          art, ';',
          burnr) as daten
from ...
where erhebungsjahr = 2024

order by erhebungsjahr, burnr, plz, standort, id, typ, daten
```

Fichiers de sortie

1_SPLG.txt

Fichier de sortie technique au format CSV qui comporte une ligne pour chaque cas. L'encodage utilisé est ISO-8859-1. Les champs suivants sont inclus:

BURNR	Le numéro BUR de l'hôpital
PLZ	Le code postal du site de l'hôpital
SKZ	L'abréviation de l'hôpital, si elle existe
FALLID	L'ID du cas
FALLTYP	Typologie du cas, voir définitions: «TYPE DE CAS» à la page 29
SPLG	Le GPPH attribué au cas
LACTRL	Statut du contrôle des prestations, voir définitions: «LACTRL» à la page 29
LACTRLCODE	Liste des codes à l'origine de la violation ou de l'imprécision du mandat de prestations
MFZ	Liste des GPPH pour lesquels l'établissement reçoit un point pour le nombre minimal de cas
MFZO	Liste des opérateurs et GPPH
ERRORCODE	Statut du groupement, voir définition: «CODES D'ERREUR» à la page 30
NOTES	Informations supplémentaires en fonction du contexte
ZUSATZ	Informations supplémentaires du fichier
QUER	Liste des GPPH transversaux attribués au cas
STANDORT	Le site de l'hôpital selon la statistique hospitalière, si disponible

Ce fichier contient une ligne pour chaque cas des fichiers d'entrée, quel que soit le type de cas.

2_SPLG_Klinik.csv

Vous trouverez dans ce fichier une évaluation du nombre de cas par GPPH et par établissement. Si plusieurs sites sont inscrits dans le fichier input, le tableau indique le nombre de cas par GPPH et site hospitalier. Pour cette évaluation, seuls sont pris en considération les cas du type de cas correspondant. Pour les soins aigus, cela signifie les cas stationnaires clos avec facturation basée sur les forfaits SwissDRG.

Le fichier utilise l'encodage ISO-8859-1.

3_MFZ_Klinik.csv

Selon les exigences posées au concept GPPH, au moins 34 GPPH sont dotés de chiffres de cas minimaux par hôpital. Pour ces GPPH, vous trouverez dans ce fichier une évaluation du nombre de cas. Seuls sont pris en considération dans cette évaluation les cas du type de cas correspondant. Pour les soins aigus, cela signifie les cas stationnaires clos avec facturation basée sur les forfaits SwissDRG.

Ce mode de comptage du nombre de cas minimaux se distingue du mode de comptage dans le fichier «2_SPLG_Klinik.csv», parce que, d'une part, toutes les interventions qui déclenchent un certain GPPH ne déclenchent pas forcément le comptage d'un nombre minimal de cas, mais, d'autre part, parce que les interventions multiples sont également comptées séparément pour le nombre minimal de cas. Cela signifie que ces nombres de cas peuvent, selon les circonstances, être supérieurs ou inférieurs au nombre de cas dans «2_SPLG_Klinik.csv».

Le fichier utilise l'encodage ISO-8859-1.

4_MFZ_Operateur.csv

Selon les exigences du concept de GPPH, on dénombre actuellement dans le canton de Zurich six GPPH s'accompagnant d'un nombre de cas minimum par opérateur. Vous trouverez dans ce document une évaluation des points attribués pour le nombre minimal de cas pour ces GPPH.

Ces chiffres doivent être considérés comme provisoires, car la DS Zurich utilise des informations supplémentaires pour l'évaluation définitive, notamment le titre de médecin spécialiste selon le registre des professions médicales.

L'attribution des points est relativement compliquée et ne peut être exposée ici de façon générale. En principe, un point est attribué pour un cas pertinent pour le NMC par opérateur. Si une opération normalement effectuée d'un seul côté est réalisée des deux côtés, deux points sont attribués. Si un seul opérateur est codé, il reçoit tous les points attribués. Si deux opérateurs qualifiés sont codés, ils se partagent généralement les points attribués.

Vous trouverez des informations détaillées sur les bases de l'attribution des points dans le fichier «7_OperateureNachweis.txt».

Le fichier utilise l'encodage ISO-8859-1.

5_GAF.csv

Le fichier GAF (abréviation de «Grouper-Analyse-File») contient des informations très détaillées sur chaque cas et son groupement. Une ligne est en particulier générée dans le GAF pour chaque diagnostic et chaque traitement, qui indique pour chacun d'entre eux les GPPH dont ils sont potentiellement justiciables.

Le fichier utilise l'encodage ISO-8859-1.

Selon la configuration, le fichier est généré dans une version simple ou détaillée. La version détaillée est surtout utilisée pour le contrôle des prestations et affiche tous les champs de saisie marqués «Output». Selon le secteur de soins somatique aiguë, psychiatrie et readaptation, les sets comportent des champs légèrement différents.

Le fichier GAF comporte les colonnes suivantes:

<i>Aigu normal</i>	<i>Aigu complet</i>	<i>Readaptation normale</i>	<i>Readaptation complète</i>	<i>Psychiatrie normale</i>	<i>Psychiatrie complète</i>
BURNR	BURNR	BURNR	BURNR	BURNR	BURNR
PLZ	PLZ	PLZ	PLZ	PLZ	PLZ
STANDORT	STANDORT	STANDORT	STANDORT	STANDORT	STANDORT
SKZ	SKZ	SKZ	SKZ	SKZ	SKZ
FALLID	FALLID	FALLID	FALLID	FALLID	FALLID
FALLTYP	MKCODE	FALLTYP	FALLZAHL	FALLTYP	FALLZAHL
SPLG	FALLZAHL	SPLG	SPLG	SPLG	SPLG
LACTRL	SPLG	LACTRL	RCG	LACTRL	CW
LACTRLCODE	DRG	LACTRLCODE	CW	LACTRLCODE	ECWT
QUER	MDC	QUER	LACTRL	QUER	LACTRL
MFZ	CW				

MFZO	PCCL	ERRORCODE	LACTRLCODE	ERRORCODE	LACTRLCODE
ERRORCODE	LACTRL	AGE	QUER	AGE	HKTR
AGE	LACTRLCODE	HD	HKTR	SSW	ERRORCODE
SSW	MFZ	BEGINN	ERRORCODE	GGW	EA
GGW	QUER	SEITIGKEIT	EA	DMB	AvE
DMB	MFZO	AMB-EXT	AvE	HD	AHD
HD	HKTR	CATALOG	AHD	BEGINN	AnA
BEGINN	ERRORCODE	LENGTH	AnA	SEITIGKEIT	ED
SEITIGKEIT	EA	CODE	ED	AMB-EXT	WE
AMB-EXT	AvE	CODABLE	WE	FREIWILLIGKEIT	EI
OPERATEURE	AHD	CODETEXT	EI	CATALOG	FALLTYP
CATALOG	AnA	NNB	FALLTYP	LENGTH	WK
LENGTH	ED	CHILD	WK	CODE	AGE_Y
CODE	WE	LG01	AGE_Y	CODABLE	AGE_D
CODABLE	EI	LG02	AGE_D	CODETEXT	BEGINN
CODETEXT	GEW	LG03	BEGINN	NNB	SEITIGKEIT
NNB	FALLTYP	LG04	SEITIGKEIT	CHILD	AMB-EXT
CHILD	WK	LG05	AMB-EXT	LG01	FREIWILLIGKEIT
AVS	AGE_Y	LG06	CATALOG	LG02	CATALOG
LG01	AGE_D	LG07	LENGTH	LG03	LENGTH
LG02	SSW	LG08	CODE	LG04	CODE
LG03	GGW	LG09	CODABLE	LG05	CODABLE
LG04	DMB	LG10	CODETEXT	LG06	CODETEXT
LG05	BEGINN	LG11	NNB	LG07	NNB
LG06	SEITIGKEIT	LG12	CHILD	LG08	CHILD
LG07	AMB-EXT		LG01	LG09	LG01
LG08	OPERATEURE		LG02	LG10	LG02
LG09	CATALOG		LG03	LG11	LG03
LG10	LENGTH		LG04	LG12	LG04
LG11	CODE		LG05		LG05
LG12	CODABLE		LG06		LG06
	CODETEXT		LG07		LG07
	NNB		LG08		LG08
	CHILD		LG09		LG09
	AVS		LG10		LG10
	LG01		LG11		LG11
	LG02		LG12		LG12
	LG03				
	LG04				
	LG05				
	LG06				
	LG07				
	LG08				
	LG09				
	LG10				
	LG11				
	LG12				

6_log.txt

Il s'agit d'un fichier technique qui documente le déroulement du processus de groupement. Les éventuels messages d'erreur sont également notés ici.

Le fichier utilise l'encodage ISO-8859-1.

7_OperateureNachweis.txt

Ce fichier documente l'attribution des points aux différents opérateurs pour les nombres minimaux de cas. Pour chaque opérateur, les cas trouvés sont listés et il est noté si des points ont été attribués et les raisons pour ce faire.

Il s'agit d'un fichier très technique qui permet de comprendre en détail pourquoi un opérateur a obtenu un point ou bien pas.

Le fichier utilise l'encodage ISO-8859-1.

Listes hospitalières

Introduction

Le groupeur GPPH permet de contrôler le respect par les prestataires des mandats cantonaux. Cette fonction n'est utilisable que si une liste hospitalière valide est enregistrée. Par défaut, le groupeur est livré avec la liste hospitalière du canton de Zurich. Les autres cantons doivent introduire leur propre liste hospitalière.

Format supportés

Les listes hospitalières peuvent être enregistrées dans deux formats. Soit comme document JSON ou alors sous forme de fichier texte. Les deux formats sont décrits dans les paragraphes suivant.

Le nom du fichier doit débuter par «Spitalliste» et se terminer par «.json» ou encore «.dat». Les majuscules et minuscules ne jouent aucun rôle. Il est courant d'ajouter l'abréviation du canton au milieu du nom comme, par exemple, «spitalliste_akutsomatik_zh_2023.1.json».

Liste hospitalière au format JSON

La liste hospitalière au format JSON est constituée d'un objet contenant les champs «id», «version», «year», «listversion» et «lists».

id	a toujours la valeur «spitalliste» et indique le format JSON de la liste
version	a toujours la valeur 2. Celle-ci augmente uniquement quand le format JSON a été modifié et rendu incompatible.
year	année de validité de la liste
listversion	version de la liste hospitalière (c-à-d «2023.1», «2023.2», ...)
lists	liste, dans laquelle chaque entrée est un objet qui contient les informations d'un site hospitalier.

```
{
  "id": "spitalliste",
  "version": 2,
  "year": 2023,
  "listversion": "2023.1",
  "lists": [
    {
      "burnr": "71291845",
      "plz": "8091",
      "location": "01",
      "name": "UniversitätsSpital Zürich",
      "canton": "ZH",
      "reference": true,
      "splgs": [
        {"splg": "BP"},
        {"splg": "ANG1"},
        {"splg": "ANG3"},
        ...
        {"splg": "VIS1.4.1"},
        {"splg": "VIS1.5"}
      ]
    },
    ...
  ]
}
```


Un site hospitalier est un objet qui contient les champs «burnr», «plz», «location», «name», «canton», «reference» et «splgs».

burnr	le numéro BUR du site hospitalier
plz	Le code postal du site hospitalier comme il figure dans les cas de la MS (statistique médicale). Champ facultatif.
location	Numéro du site de l'institution, qui est enregistrée dans la MS, selon la liste de la statistique hospitalière; s'il n'est pas disponible, la liste va être utilisée comme fallback pour les numéros BUR + NPA. Champ facultatif.
name	Nom du site hospitalier
canton	Canton de résidence valable pour la liste
reference	true, si les entrées doivent servir de référence (voir plus bas)
splgs	Liste d'objets qui sont attribués au site hospitalier et permettent de définir les mandats de prestation. Chaque entrée contient 3 champs: «splg», «valid_from», «valid_to».
splg	GPH pour lequel un mandat de prestation existe
valid_from	début de la validité dans le format «dd.mm.», normalement «01.01.»
valid_to	fin de la validité dans le format «dd.mm.», normalement «31.12.»

Les champs «valid_from» et «valid_to» permet l'attribution de mandats de prestation en cours d'année, pour une partie de l'année.

Liste hospitalière au format texte

La liste hospitalière au format texte est constituée de lignes. Chaque ligne correspond au mandat de prestation d'un site hospitalier. Les champs Die Felder sind mit Strichpunkt getrennt. Folgende Felder existieren:

BUR	le numéro BUR à huit chiffres de l'établissement
PLZ_Location	le code postal à quatre chiffres du site ou une combinaison entre NPA et N° du site selon la statistique hospitalière, séparé par un trait d'union (exemple "8000-01"). Champ facultatif.
Referenzkantonsmarker	si l'entrée doit servir de référence «1», sinon «0»
Wohnkanton	l'abréviation à deux lettres du canton de domicile

La ligne contient ensuite une liste de GPPH pour lesquels le site concerné de l'établissement possède un mandat de prestations.

En plus, il est possible d'ajouter à chaque SPLG deux champs pour le début et la fin de la validité. Ces deux champs sont séparés du SPLG par un trait d'union, le format est «ddmm». Par exemple «URO1-0101-3006» signifie que le mandat de prestation pour URO1 n'est valable qu'entre le 1.1. et le 30.6. de l'année en cours. Si les deux champs sont vides, le mandat est valable pour toute l'année.

Exemple:

```
71291845;8091;1;ZH;ANG1;ANG2;ANG3;ANG4;...
71291850;8400-01;1;ZH;ANG1;ANG2;...
71291850;8400-02;1;ZH;DER1;...
71382586;8180;1;ZH;URO1-0101-3006;URO1.1-0101-3006;...
71298505;8200;0;ZH;DER1;DER1.1;...
```

Canton de référence

Lorsque le champ «Referenzkantonsmarker» est égal à 1 ou si le champ «reference» est sur « true », cette valeur va être utilisée à chaque fois que le champ du canton de résidence est vide. Exemple: l'hôpital universitaire de Zurich (USZ) figure sur la liste hospitalière du canton d'Argovie. Dans la liste zurichoise, l'USZ le champ «Referenzkantonsmarker» est placé sur «1», alors que dans la liste du canton d'Argovie il est sur «0». Si pour un cas l'Argovie est définie comme canton de domicile, c'est la liste du canton d'Argovie qui va être utilisée (car le canton de domicile concorde). Si au contraire le canton de résidence est Lucerne, la liste zurichoise qui va être utilisée car l'USZ ne figure pas sur la liste du canton de Lucerne.

En général, les cantons marquent les établissements du canton en fixant le «Referenzkantonsmarker» sur «1», et les établissements hors-canton figurant sur la liste hospitalière sont codés avec le marqueur «0» du canton de référence.

Exemple du canton de Zurich:

Les hôpitaux de Schaffhouse figurent sur la liste zurichoise avec le «Referenzkantonsmarker» sur «0». Les autres hôpitaux figurant sur la liste du canton et situés dans le canton sont marqués «1».

Listes hospitalières multiples

Il est possible d'enregistrer les listes hospitalières de plusieurs cantons dans le groupeur GPPH. On doit toutefois s'assurer que

- 1- la combinaison numéro BUR, NPA du site (plus n° du site le cas échéant) et canton de l'établissement n'apparaisse qu'une seule fois ;
- 2- pour chaque combinaison numéro BUR et NPA du site (plus n° du site le cas échéant), une seule entrée a la valeur «1 » pour le «Referenzkantonsmarker».

En résumé: chaque canton ne peut définir le «Referenzkantonsmarker» qu'une seule fois pour chaque site, et pareillement chaque site ne peut porter qu'une seule fois en tout le marqueur «1» du canton de référence.

Canton de domicile

Le canton de domicile des patients est déterminant pour l'activation des listes hospitalières. Dans la mesure où certaines entrées sont dans un format qui ne contient pas le canton de domicile, il est possible de définir un canton qui sera ensuite utilisé pour tous les cas. Dans le cas contraire, si aucun canton n'est défini la liste du canton de référence est utilisé pour le contrôle.

Contrôle des prestations

Le groupeur GPPH peut contrôler le respect des mandats de prestations cantonaux. Comme cela a été décrit au chapitre «Listes hospitalières» à la page 24, une liste cantonale des hôpitaux doit être enregistrée à cet effet.

Dans le fichier de sortie «1_SPLG.txt», dans la colonne «LACTRL», le groupeur GPPH écrit un code décrivant le respect ou une éventuelle violation du mandat de prestations. Ces codes sont décrits au chapitre «Définitions» sous «LACTRL» à la page 29 .

Vous trouverez ci-après les indications complémentaires concernant les divers codes:

- 0 Le cas est attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital possède un mandat de prestations. Ce cas peut en principe être traité.
- 10 Le cas est attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital ne possède pas de mandat de prestations. L'hôpital dispose toutefois d'un mandat de prestations pour un autre GPPH couvrant également tous les traitements prodigués à ce patient. Pour cette raison, il n'existe pas de violation du mandat de prestations.

Quelques codes figurent dans plusieurs GPPH, car différents spécialistes effectuent la même opération. Par exemple, le code CHOP «70.50 Réparation de cystocèle et de rectocèle» est utilisé à la fois par les gynécologues et les urologues. De ce fait, ce code CHOP se retrouve dans les GPPH GYN1 ainsi que URO1. Bien que le groupeur GPPH n'attribue le cas qu'à un GPPH, le mandat de prestations suffit toutefois pour ce code CHOP pour l'un des deux GPPH GYN1 ou URO1.

- 11 Bien que le cas soit attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital ne possède pas de mandat de prestations, l'hôpital a toutefois acheté la prestation en ambulatoire externe, raison pour laquelle il n'y a pas de violation du mandat de prestations.

Des informations sur le lieu du traitement peuvent être données pour chaque code CHOP. Si au moins un traitement est signalé par la caractéristique 3 (en dehors de l'enceinte de l'hôpital, autre établissement), le mandat de prestations pour ce traitement est considéré comme fourni en ambulatoire externe.

- 12 Le cas est attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital possède un mandat de prestations. Le groupeur GPPH a toutefois constaté qu'il existe pour ce cas au moins un code pour lequel l'hôpital ne possède pas de mandat de prestations. Il s'agit en l'occurrence des groupes de prestations RHE1 et RHE2 qui sont définis exclusivement par des diagnostics et dans ce cas n'apparaissent qu'en arrière-plan. C'est la raison pour laquelle on n'a pas affaire à une violation du mandat de prestations.
- 30 Le cas est attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital ne possède pas de mandat de prestations. Il n'existe en principe pas de mandat de prestations pour ce traitement. Il convient de contrôler si des motifs spéciaux peuvent être invoqués pour le traitement (p. ex. cas d'urgence absolue).
- 31 Le cas est attribué à des groupes transversaux pour lequel l'hôpital ne possède pas de mandat de prestations. Il n'existe en principe pas de mandat de prestations pour ce traitement. Il convient de contrôler si des motifs spéciaux peuvent être invoqués pour le traitement (p. ex. cas d'urgence absolue).
- 40 Le cas est attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital possède un mandat de prestations. Le groupeur GPPH a toutefois constaté qu'il existe pour ce cas au moins un code pour lequel l'hôpital ne possède pas de mandat de prestations. Le code en cause est visible

dans la colonne «LACTRLCODE». Les personnes intéressées peuvent obtenir de plus amples renseignements dans le fichier «5_GAF.csv».

Tous les codes n'ont pas la même importance dans l'attribution d'un cas à un GPPH. Un code donné peut par conséquent ne pas être pertinent dans l'attribution à un GPPH déterminé. Ceci vaut notamment lorsqu'un patient a subi plusieurs opérations différentes. Le cas ne pouvant être attribué qu'à un GPPH, c'est typiquement une opération qui prévaut pour l'attribution. C'est la raison pour laquelle il peut parfois arriver qu'un cas soit attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital possède certes un mandat de prestations, mais que dans ce cas un traitement ait été codé pour lequel l'hôpital ne possède en réalité pas de mandat de prestations.

- 50 Traitement d'un enfant sans mandat de prestations correspondant. Les enfants ne peuvent être traités chirurgicalement qu'avec un mandat de prestations pour les domaines transversaux de la chirurgie pédiatrique (KINB ou KINC).
- 99 Le groupeur GPPH n'a pas pu effectuer de contrôle de respect du mandat de prestations cantonal. Il se peut que le fichier «spitalliste.dat» n'ait pas été rempli ou ne l'ait pas été correctement.

Contrôles supplémentaires pour les prestataires de soins électifs:

- 41 Le cas est attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital possède un mandat de prestations. Le groupeur GPPH a cependant constaté qu'il y a dans ce cas au moins un code pour lequel le prestataire de soins électifs ne possède pas de mandat de prestations, car un service d'urgences accessible à tous est requis pour ce code.

Pour l'attribution d'un cas au GPPH PB (paquet de base), les codes enregistrés n'ont pas la même importance que pour le contrôle. Cela vaut en particulier pour les hôpitaux figurant sur la liste mais ne disposant pas d'un service d'urgences accessible à tous, c'est-à-dire avec un mandat de prestations électif. Le cas ne pouvant être attribué qu'à un seul GPPH, c'est typiquement une opération qui prévaut pour l'attribution. C'est la raison pour laquelle il peut parfois arriver qu'un cas soit attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital possède certes un mandat de prestations, mais que dans ce cas un traitement ait été codé pour lequel l'hôpital devrait disposer d'un service d'urgences accessible à tous.

- 42 Le cas est attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital possède un mandat de prestations. Le groupeur GPPH a toutefois constaté qu'il existe pour ce cas au moins un code dans le paquet de base pour lequel l'hôpital ne possède pas de mandat de prestations.

Pour l'attribution d'un cas au GPPH PB (paquet de base), les codes enregistrés n'ont pas la même importance que pour le contrôle. Cela vaut en particulier pour les hôpitaux figurant sur la liste mais ne disposant pas d'un service d'urgences accessible à tous, c'est-à-dire avec un mandat de prestations électif. Le cas ne pouvant être attribué qu'à un GPPH, c'est typiquement une opération qui prévaut pour l'attribution. C'est la raison pour laquelle il peut parfois arriver qu'un cas soit attribué à un GPPH pour lequel l'hôpital possède certes un mandat de prestations, mais que dans ce cas un traitement ait été codé pour lequel l'hôpital ne possède en réalité pas de mandat de prestations électif dans le cadre du paquet de base.

Définitions

TYPE DE CAS

Typologie des cas au format «cas statistique»:«type de traitement»:«système tarifaire».

Cas statistique Définition du cas statistique selon la variable OFS-SM 0.2.V02

Type de prise

en charge Type de prise en charge selon la variable OFS-SM 1.3.V01
1 = ambulatoire
3 = stationnaire
9 = inconnue

Système tarifaire Tarif pour la facturation selon la variable OFS-SM 4.8.V01
0 = inconnu
1 = SwissDRG
2 = Autres tarifs soins aigus
3 = ST Reha
4 = Autres tarifs réadaptation stationnaire
5 = TARPSY
6 = Autres tarifs psychiatrie stationnaire
7 = Taxe de soins

Exemple: un cas de soins somatiques aigus stationnaires clos avec forfait par cas SwissDRG est caractérisé par le type de cas «A:3:1».

LACTRL

Statut du contrôle des prestations

Valeur	Explication
0	Mandat de prestations existant pour le GPPH attribué.
10	Mandat de prestations existant pour le GPPH attribué, car un GPPH alternatif est possible au lieu de l'attribution.
11	Mandat de prestations existant pour le GPPH attribué, car les prestations ont été fournies sans mandat en ambulatoire externe.
12	Mandat de prestations existant pour le GPPH attribué. De plus, des positions CIM de prestations sans mandat ont toutefois été codées.
30	Pas de mandat de prestations pour le GPPH attribué.
31	Pas de mandat de prestations pour les groupes transversaux attribué.
40	Mandat de prestations existant pour le GPPH attribué. Au moins une prestation supplémentaire pour laquelle aucun mandat de prestations n'existe a toutefois été codée.
41	Uniquement pour les prestataires de soins électifs: mandat de prestations existant pour le GPPH attribué. Au moins une prestation supplémentaire pour laquelle le niveau 1 urgence ou plus est requis a cependant été codée.

- 42 Uniquement pour les prestataires de soins électifs: mandat de prestations existant pour le GPPH attribué. Au moins une prestation supplémentaire pour laquelle aucun mandat de prestations électif n'existe a toutefois été codée.
- 50 Pas de mandat de prestation spécifique selon l'âge (enfants).
- 99 Mandat de prestations inconnu ou cas non groupable.

CODES D'ERREUR

<i>Valeur</i>	<i>Explication</i>
0	Le cas a pu être groupé sans erreurs.
w10	Au moins un code CHOP est indiqué comme non précisé.
w11	L'âge en années n'est pas compris entre 0 et 200.
w12	L'âge en jours n'est pas compris entre 0 et 365.
w13	La semaine de grossesse ne se situe pas entre 0 et 52.
w14	Le poids de naissance n'est pas compris entre 250 g et 20000 g.
w15	La durée de la ventilation manuelle n'est pas comprise entre 0 et 10000 h.
w21	L'âge en jours n'est utilisé que pour les patients de moins d'un an. Sinon, le champ doit contenir 0. L'inverse vaut pour l'âge en années.
w30	Il n'existe pas de code CHOP ou CIM pertinent pour le groupement.
w31	Le diagnostic principal est manquant.
w32	Pas assez d'informations pour procéder au groupement.
e1001	Cas incomplet. Il n'existe ni diagnostics ni traitements.

Références

Définitions GPPH

Les définitions et exigences des GPPH sont mises à jour et publiées chaque année par la DS du canton de Zurich. Les définitions GPPH forment la base du groupement. Elles sont stockées sous forme technique dans le groupeur GPPH.

[Pour en savoir plus](#)

Concept d'interfaces

Le «concept d'interfaces» de l'OFS spécifie les variables de la statistique médicale et le format de fichier correspondant. Le concept d'interfaces est fourni avec le groupeur GPPH.

[Pour en savoir plus](#)

Interface SDEP

L'interface SDEP a été définie par la DS du canton de Zurich. Elle est basée d'une part sur le format OFS-SM (voir «Concept d'interfaces »), mais comprend aussi par ailleurs d'autres définitions et formats pour des variables non comprises dans la SM.

La spécification de l'interface SDEP est fournie avec le groupeur GPPH.

Interface SwissDRG

Le groupeur SwissDRG est élaboré et distribué par SwissDRG SA.

La spécification du format d'entrée est fournie avec le groupeur GPPH.

[Pour en savoir plus](#)

Classifications CHOP/CIM

Les classifications CHOP et CIM ainsi que les directives de codage peuvent être téléchargées gratuitement depuis le site de l'Office fédéral de la statistique. La classification CHOP est mise à jour chaque année, la classification CIM-10-GM tous les deux ans.

[Pour en savoir plus](#)